

PRESENTATION de la FORMATION

BP JEPS « Activités du Cyclisme » Mention « BMX » Session 2014-2015

Créé en 2001, le BPJEPS (niveau IV) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'**exercice du métier d'animateur** dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

⇒ **Spécialité « Activités du Cyclisme »**

Textes de référence : l'arrêté du 29 décembre 2011 portant création de la spécialité et ses annexes portant création de la spécialité « activités du cyclisme » du BPJEPS publié au *J.O.R.F du 14 janvier 2012*.

▶ **Le métier :**

Le titulaire du BP JEPS « Activités du Cyclisme » exerce le métier couramment appelé « animateur, moniteur du cyclisme ». Il répond aux besoins d'encadrement des loisirs sportifs en croissance dans chacune des mentions. Il réalise des prestations ayant pour objectif :

- La découverte, la sensibilisation et l'initiation en toute sécurité jusqu'au premier niveau d'apprentissage du cyclisme (école de vélo) pour tous les publics.
- le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être.

Il ne vise pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité.

- Il est responsable au plan pédagogique.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

▶ **Secteur d'activité ou type d'emploi accessibles par le détenteur de ce diplôme :**

L'enseignant animateur, moniteur des activités du cyclisme exerce souvent, ses fonctions au sein :

- de structures associatives ou professionnelles privées. (clubs FFC, FFCT et clubs de vacances,...)
- collectivités et établissements publics après réussite au concours ETAPS
- entreprises individuelles (séjours sportifs cyclistes, skate park...)
- à titre de travail indépendant.

▶ **Conditions d'accès à la formation :**

- Etre âgé de 18 ans.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités du cyclisme datant de moins de trois mois à l'entrée en formation.
- Une attestation de formation aux premiers secours : A.F.P.S. ou B.N.S. ou P.S.C.1.
- Une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (PAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans.
- **Une attestation de réussite aux exigences techniques préalables à l'entrée en formation ou certificat, diplôme admis en équivalence** (épreuves techniques prévues par instruction ministérielle – annexes 3 B.O JSVA n°11 décembre 2011).
- **Satisfaire aux épreuves de sélection du centre de formation** : voir détails des épreuves par mention annexe 1 de cette fiche de présentation

► Exigences techniques préalables à l'entrée en formation :

Le CREPS organise les épreuves correspondant à ces exigences **le 8 septembre 2014 toute la journée (9h/12h & 14h/18h) selon le nombre de candidats.**

Les épreuves sont déterminées pour la mention « BMX », seront obligatoirement passées dans la mention sauf dispense*.

*Pour plus de détails, veuillez-vous conformer à **l'annexe 1** du présent dossier.

► Epreuves de sélection les 8 septembre 2014 :

Les objectifs des épreuves de sélection sont :

- Vérifier les capacités techniques minimales à la pratique du cyclisme.
- Vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser et à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.
- Vérifier la motivation des candidats et leurs implications dans le milieu professionnel ou associatif (notion de projet personnel et de projet professionnel).
- Vérifier l'aptitude du candidat à suivre la formation au regard de ses capacités motrices.

Les épreuves :

- Une démonstration technique en fonction des mentions visées (exigences préalables)
- Une épreuve écrite de 90 minutes environ (culture générale cyclisme)
- Un entretien de 30 minutes maxi en relation avec « la partie pédagogique » du dossier d'inscription (bilan sur parcours personnel & projet professionnel envisagé)

► Organisation de la formation

Principe du BP JEPS « Activités du Cyclisme » :

- ◆ Formation organisée en Unités de compétences (U.C.)
- ◆ Formation organisée sur une mention
- ◆ Formation qui s'appuie sur l'alternance : Centre de formation / Structures d'accueil (stage de mise en situation pédagogique)
- ◆ Parcours individualisé de formation à partir d'un positionnement des acquis du candidat.

Les 10 unités de compétences du BP JEPS

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.

UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation.

UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.

U.C. transversales :
identiques pour tous
les BP JEPS

<p>UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre de l'activité vélo</p> <p>UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre des pratiquants dans le cadre de l'activité vélo</p>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>UC spécifiques aux activités du cyclisme</p> </div>
<p>UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles en «BMX» (UC7a).</p> <p>UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans la mention « BMX » (UC8a.)</p> <p>UC 9 : être capable de maîtriser les outils et techniques en « BMX » (UC9a).</p>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>UC spécifiques aux activités du cyclisme</p> </div>
<p>UC 10 : Animer & Initier à la pratique du BMX en skate park</p>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Choix CREPS du Centre</p> </div>

► **Calendrier de formation***

*sous réserve d'habilitation du dossier à la DRJSCS Région Centre et de modifications effectuées par le CREPS.

**Inscription avant le 30 juin
2014**

Exigences préalables à l'entrée en formation	Epreuves de sélection	Début de formation	Fin de la formation	Evaluation	Durée en centre	Durée en structure d'accueil
<p>Le 8 septembre 2014 *</p>	<p>9 & 10 septembre 2014*</p>	<p>Positionnement : du 11 au 12 septembre 2014 *</p> <p>Formation : à partir du 13 octobre 2014*</p>	<p>Fin de formation : 5 juin 2015</p> <p>Fin de certification : 11 sept 2015</p>	<p>Certification des UC, en centre et/ou en structure d'accueil</p>	<p>600 h</p>	<p>560 heures maximum</p>

*Sous réserve d'habilitation DRJSCS

Effectif des stagiaires minimum : 10 stagiaires - maximum : 14 stagiaires

- Durée totale de la formation pour 1 mention : 1160 heures (600 h en centre soit 17 semaines & 560 h en alternance soit 16 semaines)

► **Coût de la formation**

°Frais d'inscription à la formation : **25 €** - (règlement à l'ordre de l'agent comptable du CREPS)

°Frais pédagogiques : **9 € de l'heure de formation en centre**, en fonction du parcours individualisé de formation de chaque stagiaire.

**BP JEPS « Activités du Cyclisme »
Session 2014 – 2015**

**Les épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation
Se dérouleront le 8 septembre 2014.**

Les tests liés aux exigences préalables avant l'entrée en formation.

1 - Etre capable pour la mention « BMX » :

- **Réaliser un parcours libre de trois à cinq minutes maximum dans un espace dédié au BMX comprenant un enchaînement de gestes techniques spécifiques. (Epreuve : effectuer 5 gestes sur les 10 de chaque test technique BMX race & freestyle)**
- **Les épreuves de sélection se dérouleront sur la piste BMX du CREPS Centre pour la race et sur le parking ou la pelouse du Vélodrome (en cas de pluie) pour le freestyle.**
- **Les candidats devront évoluer sur les deux tests race & freestyle avec les vélos spécifiques à chaque spécialité.**

Attention

En cas de non-réussite à ces épreuves, le candidat ne pourra pas se présenter aux tests de sélection (écrit/oral du 9 & 10 septembre 2014).

Les Dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation.

Sont exemptés de la démonstration technique selon la mention visée à l'entrée en formation :

- Le titulaire de l'unité capitalisable complémentaire dans la mention visée, associée au BPJEPS.
- Le titulaire du brevet fédéral moniteur dans la mention visée, délivré par la FFCT (fédération française de cyclotourisme).
- Le titulaire du brevet fédéral 2° degré, ou diplômes fédéraux entraîneurs jeunes, clubs, dans la mention visée & cyclisme pour tous (réforme fédérale 2012) délivrés par la FFC (fédération française de cyclisme).
- Est également dispensé de cette démonstration technique à l'entrée en formation, le sportif de haut niveau dans la mention visée, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

L'attestation de réussite des exigences préalables à l'entrée en formation est délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, au vu du diplôme fédéral mentionné ci-dessus.

**Les épreuves de sélection (écrit/oral) se dérouleront
le 9 & 10 septembre 2014**

- **Le 9 septembre matin :**

Une épreuve écrite d'une heure et demie portant sur la culture générale des activités du cyclisme ayant pour thème la mention BMX freestyle & race.

- **Le 9 septembre après-midi & le 10 septembre (selon le nombre de dossiers) :**

Entretien de motivation (30 minutes maximum). A partir de la partie pédagogique du dossier d'inscription (parcours de formation initiale, professionnelle, les expériences d'encadrement, d'enseignement et d'animation et le projet professionnel) qui servira d'appui lors de l'entretien avec le jury.

- **Contacts et informations complémentaires auprès du coordonnateur de formation :**

- **Philippe COM** Formateur/Coordonnateur BP Activités du Cyclisme
CREPS REGION CENTRE 48 av du maréchal juin 18000 Bourges

Mail : philippe.com@creps-centre.fr

Tel ligne directe : 02 48 48 54 49

- **Patrice RODDIER** Secrétariat de formation BP Activités du Cyclisme
CREPS REGION CENTRE 48 av du maréchal juin 18000 Bourges

Mail : patrice.roddier@creps-centre.fr

Tel ligne directe : 02 48 48 06 85